

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 janvier 2015 à 18h30**

L'an deux mille quinze, le 28 janvier, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE / Alain BŒUF / Pascal ROYER / Ludovic SIMON / Mr Jérémy ANGELI / Pascal NOEL  
Mesdames Fabienne DELAFOSSE / Odette DESMONTS / Ghislaine RAPUZZI / Marylène LOPEZ / Mme Charlotte BRUN / Anne Marie GRILLONE / Claudine KAUFFMANN /

Mr Jacques PAUL, le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : Mme Marylène LOPEZ

Le Maire commence la séance en souhaitant ses vœux pour cette nouvelle année. Il souhaite que la bonne entente au sein du conseil continue ainsi.

La parole est laissée à Mr Jean François FOURCADE afin qu'il précise le formalisme des comptes rendus de conseil. A minima, le procès-verbal doit comporter les mentions suivantes : la date et l'heure de la séance, le nom du Président de séance, du secrétaire, des membres présents et des conseillers empêchés ayant donné pouvoir, l'ordre du jour, les affaires discutées, l'essentiel des opinions exprimées, les votes émis et les délibérations prises. A chaque nouvelle séance, il est demandé d'adopter un compte rendu du conseil synthétique. Si un conseiller souhaite un apport d'information au compte rendu, le maire, responsable de la police de l'assemblée, peut accepter ou non d'insérer en annexe cet apport.

Le Maire précise qu'il ne souhaite pas avoir des comptes rendus trop importants.

Mme GRILLONE intervient pour préciser qu'elle a soumis un document de 3 pages qui reprend ses questions et les réponses qui ont été apportées. Elle a simplement demandé un copier-coller de ses propos.

Monsieur le Maire répond qu'un copier-coller de 3 pages n'est pas une synthèse.

Mr NOEL souhaite que le montant de l'étude du PLU apparaisse dans le compte rendu du conseil du 17 décembre 2014 car une délibération a été approuvée pour cette étude.

Monsieur le Maire répond que la délibération l'autorisait à lancer ce marché d'études, et qu'il est difficile d'estimer son montant car le marché n'a pas encore été lancé.

**Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2014**

Monsieur le Maire reprend les différents points abordés lors du dernier conseil municipal.

Mme GRILLONE n'est pas en accord avec certains points qui demandent plus de précision.

Mr NOEL souhaite que soit rajouté au PV que le maire a répondu que le coût de la révision du PLU n'est pas modifié en fonction des différents secteurs étudiés lors de la commission urbanisme.

A la demande du Maire, cela sera rajouté au compte rendu.

Approuvé à l'unanimité

## N° 2015 – 01 : Budget du lotissement « Les sources » – Décision modificative n°1

Monsieur Jean François FOURCADE expose :

Le budget du lotissement « Les Sources » a été clôturé au 31/12/2014.

Le Comptable du Trésor demande la création de l'article 658, afin d'émettre le dernier mandat de ce budget avant sa clôture définitive.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de décision modificative N°1, qui permet de créer l'article 658 dont les crédits ouverts sont arrêtés à la somme de 0,50 €.

Approuvé à la majorité (1 abstention Mr NOEL)

## N° 2015 – 02 : Délibération cadre sur les tarifs communaux 2015

Monsieur Jean François FOURCADE expose :

En l'état actuel de nos informations, la commune va connaître une perte de 110 000 € de dotations de l'Etat sur 4 ans. La commune doit trouver d'autres recettes pour compenser en partie cette baisse de dotations de l'Etat.

Chaque année, la commune révisé ses tarifs. Le conseil municipal doit arrêter les tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du 1er février 2015.

Désignation	Caution		Tarifs au 1er février 2015
<b>LOCATION DES SALLES</b>			
<b>Foyer</b>	300 €	Cellois	220 € du 1/04 au 30/09 275 € du 01/10 au 31/03
		Non Cellois	350 € du 1/04 au 30/09 385 € du 01/10 au 31/03
<b>Galerie Lantelme</b>	300 €	Expos pour 15 jours Cellois	200 €
		Non Cellois	200 €
<b>LOCATION MOBILIER</b>			
<b>Grandes tables en bois</b>			5 €
<b>Petites Tables</b>			6 €
<b>Chaises</b>			1,00 €
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>			

<b>Echafaudage</b>		<i>au ml</i>	Pas de franchise 1,75 € par jour
<b>Bennes</b>		<i>au ml</i>	Pas de franchise 6,50 € par jour
<b>Agregats</b>		<i>en m2 au sol</i>	Pas de franchise 2,00 € par jour
<b>Enseignes publicitaires</b>	<i>moins d'1 m2</i>	par an	55 €
	<i>1 m2 et plus</i>	par an	110 €
<b>Terrasse commerciale</b>	Terrasse de café	30 m <sup>2</sup>	80 € par an
	Etalagiste local	20 m <sup>2</sup>	55 € par an
<b>Droit de places TAXI</b>		par an	130 €
<b>Marché hebdomadaire</b>		Au ml	1,50 €
<b>Petit cirque</b>			33 € par jour avec 10 m3 d'eau compris
<b>Camion vente outils</b>		la demi-journée	33 €
<b>DOMAINE FUNERAIRE</b>			
<b>Concession perpétuelle</b>			715 €
<b>Concession case columbarium</b>			330 € pour 15 ans 550 € pour 30 ans
<b>Dispersion des cendres</b>			55 €
<b>Plaque « jardin du souvenir »</b>			30 €
<b>Vacation de police</b>			22 €
<b>Raccordement Réseau d'assainissement collectif</b>			2 500 €

<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>			100 €
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>			
Enfant cellois			3,20 €
Personnel enseignant			3,75 €
Personnel communal			3,75 €
<b>REPROGRAPHIES</b> <b>TELECOPIES</b>			Associations celloises franchise de 400 copies N/B et 100 couleurs A4
photocopie A4 noir et blanc			0,20 €
photocopie A4 couleur			1,10 €
photocopie A3 noir et blanc			0,45 €
photocopie A3 couleur			2,20 €
Télécopie envoi			1,10 €
Télécopie réception			1,10 €
CD ROM PLU			110 €
<b>ANIMAUX EN DIVAGATION</b>			200 €
<b>FOURRIERE VEHICULE</b>			
<b>Véhicules légers</b>		Frais enlèvement	125 €
		Gardiennage	6,50 € par jour
<b>Autres véhicules</b>			Se référer à l'arrêté du 2 mars 2012 fixant les tarifs des frais de fourrière

Mr NOEL apporte une remarque par rapport à l'augmentation du prix du repas à la cantine scolaire. Ce n'est pas un service obligatoire mais faire porter une augmentation de 0,20 € par repas aux familles, cela peut peser sur leur budget.

Monsieur le Maire rappelle que ce service de restauration comprend le repas, le personnel de restauration et la garderie pendant la pause déjeuner.

Mr SIMON propose d'augmenter la location des salles et de ne pas augmenter le repas de la cantine. Monsieur le Maire veut rappeler aux conseillers que les dotations de l'Etat baissent. En 2014, les dotations ont diminué de 13 000 €. A compter de 2015, la dotation diminue de 22 000 €. Lors de la cérémonie des vœux, le maire s'est engagé à ne pas augmenter les impôts en 2015.

Mr NOEL intervient pour le marché au nom de deux commerçants qui trouvent que la redevance n'est pas définie sur un tarif au mètre linéaire comme dans les autres communes.

Le Maire propose un tarif unique de 1,50 € par mètre linéaire.

Approuvé à la majorité (une abstention Mr Jérémy ANGELI)

### **N° 2015 – 03 : Parrainage de 100 € à mesdemoiselles Kelly et Julia GRASSI pour le 4L trophy**

Monsieur le Maire expose :

Mesdemoiselles Kelly et Julia GRASSI 2015 vont participer au 4L Trophy en février 2015.

Ce rallye permet d'allier « sport et action humanitaire » dans le domaine éducatif, avec la distribution de cartables et de fournitures scolaires dans des écoles ;

Cette participation va permettre la mise en place d'un jumelage entre l'école Sylvain Ducouso et une école du Maroc.

La Commune de La Celle souhaite soutenir financièrement les participantes, à hauteur de 100 €.

Mme GRILLONE considère que leur participation au rallye est une très bonne initiative. Cette somme de 100 € étant dérisoire, Mme GRILLONE n'est pas d'accord, par principe, de prendre de l'argent public et propose de faire une enveloppe à titre privé, avec les membres du conseil municipal. Par ailleurs, elle demande qu'un message soit diffusé sur le panneau lumineux.

Le Maire fait remarquer qu'elles ont un projet de partenariat pour l'école du village et que cette somme de 100 € n'est pas importante.

Approuvé à la majorité (une abstention Mme Anne Marie GRILLONE)

### **N°2015 - 04 : Autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle « sous crèche » entre la Commune de La Celle et le Conseil Général du Var**

Le Maire expose :

La commune sollicite des permanences sociales sur la commune depuis près de 3 ans. Le Maire donne la parole à Mme DELAFOSSE.

Le Conseil Général est venu visiter la salle sous la crèche pour permettre les permanences sociales un jour par semaine à La Celle. Ce sont les bénéficiaires demeurant à La Celle qui seront reçus sur ce site.

La commune avait demandé une participation financière de 160 € et le paiement des frais de téléphonie et d'entretien. La communauté de communes qui utilise cette salle chaque jeudi matin pour le relais assistantes maternelles itinérant, s'acquitte d'un loyer de 80 € et d'une participation aux frais d'entretien.

Le conseil général a envoyé la convention la veille du conseil municipal. Le département demande une mise à disposition gracieuse sans participation aux frais de fluides et d'entretien.

Mr FOURCADE intervient pour préciser que cette salle est dotée d'une ligne téléphonique et internet depuis 2 ans. Lors de la première demande du Maire en 2013, les services sociaux du département ont répondu favorablement et la commune a fait installer cette ligne télécommunication.

Le Maire rappelle que l'objet de ce soir est d'en faire part aux conseillers afin qu'ils émettent leur avis sur cette mise à disposition gracieuse de la salle. La commune est gênée car c'est une demande de la mairie pour les personnes en difficulté mais faut-il pour autant, accepter cette gratuité totale.

Mme DESMONTS pense que la gratuité du prêt de la salle est normale mais il faut leur demander de participer aux frais de fluides et d'entretien. Les conseillers pourraient ce soir définir ce forfait mensuel à leur demander.

Mr NOEL souhaite connaître le nombre de permanences mensuelles.

Mme DELAFOSSÉ précise qu'une permanence par mois est prévue.

Mr FOURCADE précise que la commune s'est acquittée de 818,40 € en abonnement de téléphonie pour l'année 2014 et qu'il est prévu qu'un photocopieur soit installé dans le local.

Le Maire demande si un forfait de 50 € par mois peut-être fixé ?

La majorité des conseillers municipaux demande que le département s'acquitte d'une participation de 50 € par mois.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération suivante : La convention devra indiquer une participation financière de 50 € par mois pour les frais. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention ainsi modifiée. Si le conseil général refuse cette participation, le Maire ne signera pas la convention et donnera l'information lors du prochain conseil.

Adopté à la majorité : 2 abstentions (Mr Jérémy ANGELI et Mr Ludovic SIMON)

Mme Fabienne DELAFOSSÉ quitte la séance à 19h00 et donne pouvoir à Mme Odette DESMONTS

### **N°2015 - 05 : Autorisation au Maire pour signer la convention relative aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de la Ville de Brignoles**

Monsieur le Maire :

Cette décision est prise chaque année. La commune participe aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Brignoles.

Ce Centre Médico Scolaire est utilisé pour les bilans médicaux de nombreux élèves de la Commune de Brignoles, mais aussi pour la gestion administrative des élèves des Communes avoisinantes.

L'Inspection Académique a estimé les dépenses administratives à 1,50 € par enfant.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Centre Médico Scolaire a géré le dossier de 100 élèves (à 1,50 € par élève) de la Commune de La Celle, le coût total s'élève à la somme de 150,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Brignoles ;

La contribution communale est de 150,00 € pour l'année 2013-2014.

Adopté à l'unanimité

### **N°2015 - 06 : Acquisition d'une partie de la parcelle C 851, sise au quartier Recabelière à Monsieur et Madame MERCIER Jacques**

Monsieur le Maire :

En date du 16 mai 2007 la société ESCARELLE SA cédait à la commune de La Celle le foncier où flue la source dite du Vallon des Alibrans qui alimente en eau le quartier de Recabelière.

En juillet 2013, la voie dénommée "Impasse Recabelière Nord" a été intégrée dans le domaine public. Les canalisations du réseau d'eau du quartier Recabelière doivent être déplacées afin qu'elles soient le domaine public. Pour cela, la commune doit acquérir, à l'euro symbolique, une surface de 120 m<sup>2</sup> de la parcelle C 851 appartenant à M. et Mme MERCIER Jacques, pour effectuer ces travaux

Adopté à l'unanimité

## **Informations :**

La chaudière bois : les documents techniques et de sécurité ont été remis au contrôleur technique. Le dossier étant complet, la commission sécurité a été sollicitée. La chaudière fonctionne car elle a été testée mais sa mise en service définitive est soumise à autorisation de la commission de sécurité.

Les dotations de l'Etat : en 2015, la commune va perdre 22 127 €. Cette somme sera renouvelée en 2016 et en 2017.

Perte cumulée de 75 355 € en 4 années.

La commune n'a pas contracté d'emprunts toxiques dont les taux sont à 38 % en début d'année 2015.

Les courts de tennis : Les travaux sont terminés

Le cabinet médical a ouvert le 12 janvier 2014.

Les travaux de toiture de la salle Gueguen : les travaux ont commencé depuis une quinzaine de jours.

Les travaux sur les réseaux vont commencer le 9 février 2015 (chemin de Sainte Marthe et rue République)

Mr NOEL intervient pour indiquer que le tri à La Celle a augmenté de 27% depuis le passage aux bacs individuels.

Le Maire félicite les habitants pour leur participation au tri et les incite à trier toujours plus

## **Questions diverses**

Mr NOEL demande comment est effectuée l'attribution des logements communaux.

Mr le Maire répond que c'est une mission qui a été confiée à Mme DELAFOSSE au titre d'adjointe déléguée aux affaires sociales.

Les personnes déposent un dossier de demande de logement communal en mairie, et ces candidatures sont étudiées lors de la vacance d'un logement.

Le Maire lève la séance à 20h20

La secrétaire de séance